

L'actualité des instances DS et DPP

Réunion des Délégués syndicaux du 13 février 2024

Les Délégués syndicaux (DS) sont désignés par le syndicat. Leur fonction principale est de pouvoir négocier les accords. Pour plus d'infos sur cette fonction, suivez le [lien](#)
C'est qui ? C'est quand ? Les réponses [ici](#)

Les questions de la CFE-CGC

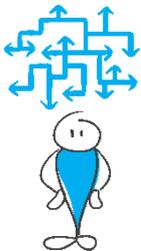
Télétravail pour les apprentis

Quel est le matériel disponible à domicile et à partir de quelle durée d'apprentissage ?



GPEC

Nous demandons une présentation du dispositif de GPEC aux OS, comme pour les RH et les métiers, afin d'anticiper le renouvellement des équipes.
Quelle prise en compte des personnels seniors qui restent plus longtemps en activité compte tenu de la réforme des retraites ?



L'analyse CFE-CGC:

« Accord », « circulaire »,
« observatoire »... et concrètement ?

Les réponses de la DRH

Comme les autres personnels de la Caisse des Dépôts, les apprentis peuvent bénéficier d'un accompagnement financier, en remboursant les coûts à hauteur de 50% de la dépense, dans la limite d'un plafond de 300 € (c'est à dire limité à 50% de 600€ facturés), pour l'achat de matériels ou d'équipements spécifiques (siège ergonomique, table de travail, écrans déportés, etc.) à condition de justifier d'un engagement de travail d'au moins un an au moment de la réalisation de la demande.

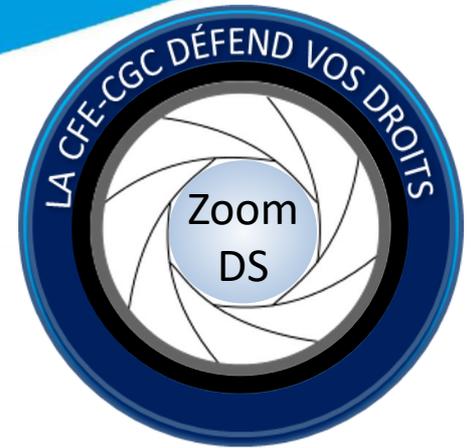
L'accord emploi, parcours, compétence du 17 décembre 2021 définit la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEC et de mobilité. Il est complété d'une circulaire venant préciser les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Des échanges sont également en cours au sein de l'observatoire des métiers et à l'occasion de la concertation sur l'évolution du décret de 1998. Le recrutement d'un référent GPEC-anticipation à la DRH est actuellement en cours afin de disposer d'une approche plus globale sur le sujet.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DS du 13 février 2024

Les questions de la CFE-CGC

Lignes directrices de gestion - public et privé

Le code général de la fonction publique prévoit la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Pouvez-vous nous transmettre cette LDG ? A ce jour, nous n'avons que les LDG promotions et mobilité.

L'analyse CFE-CGC:

La réponse ne correspond pas à la question posée. Comme trop souvent, il va falloir reposer la question pour espérer une réponse... On tourne en rond !



Document de bilan de l'Accord cadre public + privé – 2022- 2023

La CFE-CGC ne participe pas aux discussions de la commission de suivi car n'a pas signé l'Accord cadre, mais demande qu'un bilan soit transmis à toutes les OS.

Nous demandons donc, pour 2022 et 2023, un bilan des mesures de l'Accord cadre.

Les réponses de la DRH

L'accord emploi, parcours, compétences du 17 décembre 2021 définit la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEC et de mobilité. Il est complété d'une circulaire venant préciser les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Cette circulaire datant de 2020 fait actuellement l'objet d'une concertation en prévision de la présentation d'une nouvelle note au CUEP du 4 avril 2024.

Un bilan de l'accord-cadre est prévu au printemps à l'occasion d'une réunion sur la proposition de prolonger l'accord -cadre à laquelle toutes les organisations syndicales seront conviées.

L'analyse CFE-CGC:

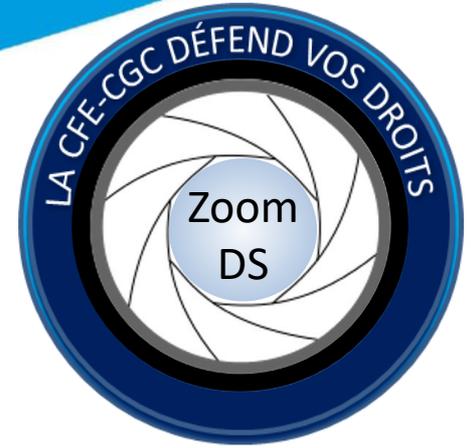


CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DS du 13 février 2024

Les questions de la CFE-CGC

Bilan Social

Document de bilan de la RCIA public + privé 2022-2023

La CFE-CGC ne participe pas aux discussions de la commission de suivi car n'a pas signé l'accord RCIA, mais demande qu'un bilan soit transmis à toutes les OS.

Nous demandons donc, pour 2022 et 2023 :

Nombre et détail par répartition H/F - âge - grade - emploi repère - direction - site - position au moment de la RCIA (activité / retour de congés sans solde), etc.



Suspensions de fonction – public et privé

Nous demandons un point sur les suspensions en 2023 : nombre avec le détail par direction - site - grade - emploi repère - âge – répartition H/F

Sanction disciplinaire – responsabilité pénales - instance disciplinaire de recours - public + privé

Nous demandons le nombre de procédures entre la CDC et les agents en 2023 (public + privé) : nombre avec le détail par direction - site - âge - emploi repère - répartition H/F - tribunal saisi - motif de la procédure et résultat

Les réponses de la DRH

Depuis le 1er janvier 2023 il y a eu 32 candidatures (19 femmes et 13 hommes) pour 2/3 provenant de la BDT et de la DPS.

En détails :

-15 candidats ont entre 28 et 49 ans

-9 candidats ont entre 50 et 59 ans

-8 candidats ont plus de 60 ans

53% des candidats sont de statut privé

Il n'y a pas eu de mise à pied conservatoire en 2023 pour les salariés.

Il y a eu une mise à pied de 1 à 15 jours prévue par le règlement intérieur (art. 14) à titre de sanction disciplinaire.

Nous sommes en attente d'un retour des services sur ce point.

L'analyse CFE-CGC:

Vous êtes sur un répondeur automatique, merci de patienter... Vous êtes sur un répondeur automatique, merci de patienter... Vous êtes sur.....

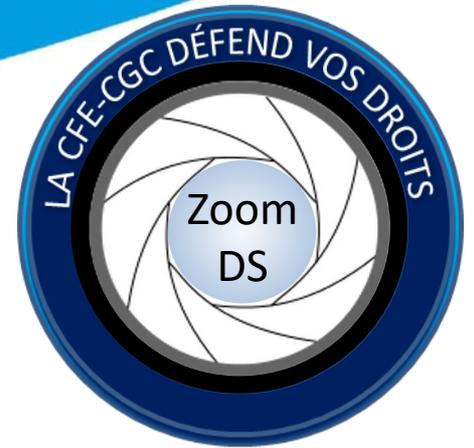


CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DS du 13 février 2024

Les questions de la CFE-CGC

Plan de mobilité

Est-il possible à ce jour, et sera-t-il possible à l'avenir, compte tenu du Plan de mobilité de la CDC, de recharger son véhicule électrique personnel dans les parkings de l'entreprise, tous sites confondus (y compris les parkings loués par l'EP (type St Laud)) ?

Réorganisations

Pouvez-vous nous indiquer la liste des réorganisations, projets SI – transversaux – métiers par direction et par site en 2023 et pour 2024 ?

L'analyse CFE-CGC:

L'instance DS est autorisée à poser toute question qu'elle estime nécessaire, et doit avoir une réponse. Nous avons demandé une liste, pas un historique ni un renvoi sur une autre instance... Dialogue social compliqué !!!



IPSEC

Existe-t-il des dérogations à l'adhésion obligatoire pour les privés ? Si oui, quelles sont-elles ?

L'analyse CFE-CGC:

La question sous-jacente était plutôt de savoir si l'IPSEC était bien conforme au Droit commun. Si c'est le cas, tant mieux.

Les réponses de la DRH

Le sujet est actuellement à l'étude car au-delà de l'installation technique, ce type de service peut être considéré comme un avantage en nature et fiscalisable.

L'analyse CFE-CGC:

Effectivement. Mais un avantage social pouvant aussi être un avantage RSE, ce pourrait être une avancée... A suivre.



Les projets d'évolution d'organisations sont présentés dans le cadre des comités uniques (CUEP, CLU Angers, CLU Bordeaux, CLU Ile-de-France). L'historique des ordres du jour des comités uniques et les documents correspondants sont disponibles dans la communauté Next "Dialogue social" :

https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_53924/dialogue-social?portlet=pl1_53928

Il existe des dérogations qui sont prévues par les textes. Le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20740>

permet à chaque agent en fonction de sa situation de les consulter

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DS du 13 février 2024

Les questions de la CFE-CGC

Cyberattaque IPSEC

Viamedis, l'organisme auquel l'IPSEC sous-traite la gestion du tiers payant de la complémentaire santé, vient de subir une cyberattaque (début février). La DRH a-t-elle connaissance de cette attaque et des données personnelles réellement concernées, au-delà du message IPSEC se voulant rassurant ?

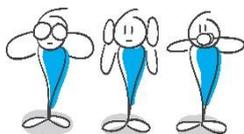


L'analyse CFE-CGC:

Apprenons-nous un jour que finalement c'était plus grave que ce qu'on a bien voulu nous dire ?

Supplément familial de traitement

Le supplément familial de traitement est transmis au personnel via leur coffre-fort. Des agents qui n'ont pas de coffre-fort ne l'ont pas reçu alors que le document aurait dû leur être transmis par courrier. Y-a-t-il eu des oublis ?



L'analyse CFE-CGC:

Ah bah si c'est téléchargeable alors... C'est vrai que Next est tellement intuitif...

Les réponses de la DRH

Viamedis, l'organisme auquel l'IPSEC sous-traite la gestion du tiers payant de la complémentaire santé, a subi une cyberattaque via l'usurpation d'identité de comptes de professionnels de santé. Ces comptes compromis ont permis l'accès au portail dédié aux professionnels de santé. Dès que Viamedis a pris connaissance de cet acte de violation, la plateforme a été déconnectée.

Les données personnelles ayant pu être exposées sont le nom, prénom, date de naissance, numéro de Sécurité sociale (NIR), nom de l'assureur, garanties du contrat et numéro adhérent. Ni information bancaire, ni remboursement santé, ni coordonnée postale, ni numéro de téléphone, ni e-mail ne sont stockés sur cette plateforme.

Comme indiqué dans le flash info adressé à l'ensemble des agents le 18 décembre 2023 :

"Concernant le SFT, les droits dont vous êtes susceptible de bénéficier dépendent du nombre d'enfants à charge.

Dans ce cadre, un formulaire à compléter sera envoyé individuellement dans le coffre-fort électronique à compter du 18 décembre 2023. Le document sera également téléchargeable depuis la fiche service dédiée sur Next. "

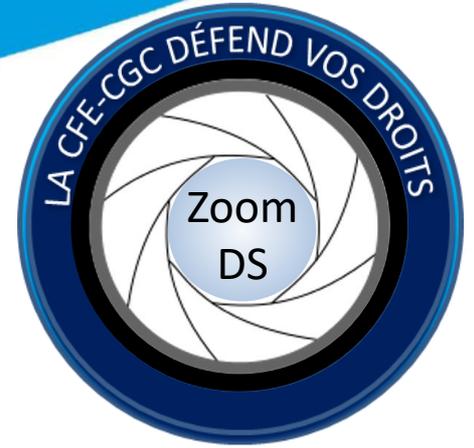
Les agents n'ayant pas de coffre-fort électronique peuvent se rendre sur la fiche Next dédiée.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DS du 13 février 2024

Les questions de la CFE-CGC

Moyens syndicaux

Le nouvel accord prévoit l'envoi de mails illimités mais il est impossible d'en envoyer plusieurs par jour alors que c'est parfois nécessaire, visiblement dans une limite d'un certain nombre d'expéditeurs. L'accord Moyens syndicaux ne prévoit pas une limitation, quelle est donc la contrainte technique à ces envois ?

Sous-traitance

Quels sont les horaires de travail des prestataires de ménage sur les sites de l'EP ? Ont-ils changé ?

L'analyse CFE-CGC:

Nous sommes sensibles au confort de travail et de vie pour nos collègues prestataires de ménage. Nous souhaitons que 100% de l'activité soit faite en journée.

Les réponses de la DRH

Microsoft a une limitation de 10 000 destinataires en envoi par tranche de 24h. Une solution a été proposée aux secrétaires généraux et présidents des organisations syndicales le 20 février.



Le personnel de ménage a une grande part de son activité le matin de 6h00 à 9h00 (environ 70 % de son activité) et les 30 % restant sont fait entre 9h00 et 18h00. Dans le cadre du marché, nous avons demandé aux entreprises de maximiser le travail en journée pour améliorer leurs conditions de travail).

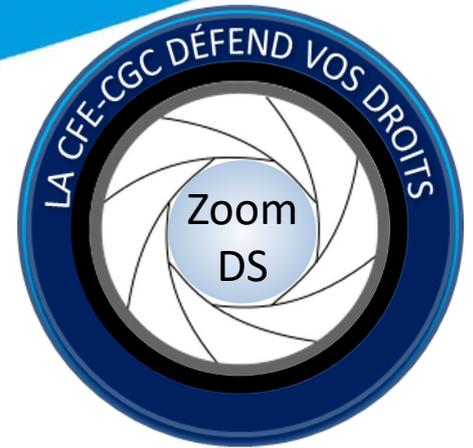


CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DS du 13 février 2024

Les questions de la CFE-CGC

Jeux Olympiques

Nous demandons un point sur les JO : les agents seront-ils autorisés à être en TOD pendant les JO de juillet à septembre, les forfaits fixes et flottants ne permettant pas de couvrir les besoins sur la période ? Quand allez-vous les informer de façon à pouvoir s'organiser ?

Nous demandons également un point sur les 10 jours supplémentaires de CET pour la Fonction Publique d'Etat.

Y-aura-t-il des agents occasionnels lors de la période des JO ?

Les réponses de la DRH

Un point dédié aux impacts des JO a été présenté lors de la FSSSCT EP du 15 février et sera également présenté lors de la FSSSCT IDF le 7 mars. A l'issue de ces instances, une communication sera adressée aux agents.

S'agissant des mesures relatives au CET, un arrêté a été pris par le ministère de la fonction publique le 22 février 2024, nous l'analysons actuellement.



N'hésitez à nous envoyer vos questions afin qu'on les porte en DPP ou DS de façon confidentielle



<https://cdc.cfe-cgc.fr>



CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants Délégués syndicaux : Jérôme Houdbine, Valérie Bonneau, François-Robert Fabrega, et Hervé Abadie à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr